

## Programme national FSE+ 2021-2027

### Priorité 1/ Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus

**Objectif spécifique 7** : favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances et la participation active, et améliorer l'aptitude à occuper un emploi

- a. Actions visant à permettre l'accompagnement renforcé vers l'emploi des personnes en recherche d'emploi
- b. Actions visant à impliquer les entreprises dans une démarche inclusive
- c. Actions visant à soutenir le développement de l'insertion par l'activité économique
- d. Actions favorisant l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et des personnes souffrant d'une maladie de longue durée

**Objectif spécifique 10** : Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les plus démunis et les enfants

- a. Actions visant à lutter contre la pauvreté et favoriser l'inclusion sociale des individus
- b. Actions visant à soutenir l'accès au logement
- c. Protection de l'enfance

**Objectif spécifique 1** : Améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale

- a. Actions visant au renforcement de l'économie sociale et solidaire via les actions d'appui au réseau national
- b. Appui à la structuration des associations, notamment dans la capacité à monter des projets européens
- c. Dispositifs locaux d'accompagnement.

### Priorité 2/ Renforcer le système éducatif et favoriser la réussite scolaire et universitaire

**Objectif spécifique 5** : promouvoir l'égalité d'accès et la participation aboutie à une éducation ou formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, de l'éducation et l'accueil des jeunes enfants à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous

- a. Actions de renforcement des capacités des équipes éducatives
- b. Actions visant à soutenir la réussite des élèves et des étudiants

### Priorité 3/ Renforcer l'employabilité des jeunes et favoriser leur accès à l'emploi

**Objectif spécifique 1** : améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale

- a. Actions visant à favoriser l'insertion des jeunes, y compris des mineurs, sur le marché de l'emploi
- b. Actions visant à renforcer l'alternance

### Priorité 4/ Appuyer les entreprises dans l'anticipation et la gestion des mutations économiques, développer les compétences des salariés et la qualité de vie au travail et l'égalité professionnelle

**Objectif spécifique 6** : promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de perfectionnement professionnel et de requalification flexibles pour tous en tenant compte des compétences numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle

- a. Actions visant à accompagner les mutations économiques, notamment liées aux transitions écologique et numérique et la formation continue des actifs occupés

**Objectif spécifique 3** : promouvoir la participation des femmes au marché du travail, un meilleur équilibre entre travail et vie privée, y compris l'accès à des services de garde d'enfants, un environnement de travail sain, bien adapté et équipé contre les risques pour la santé, l'adaptation des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprise au changement et au vieillissement actif et en bonne santé

- a. Actions visant à l'égalité professionnelle et entreprise inclusive
- b. Actions visant à améliorer la qualité de vie au travail

### Priorité 5 – Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage des dispositifs innovants

Possibilités d'actions sur l'ensemble des OS inscrits dans le programme.

- a. Actions en faveur de l'innovation sociale
- b. Actions d'extension d'approche innovatrices expérimentées à petites échelles